



17 SEPTEMBRE 2014 –INFO DDI

AVEC LA CGT, INTERVENIR ET GAGNER POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !

1- PV du 27 février du CT des DDI et avenir du statut de la Fonction publique

La CGT est intervenue pour demander une clarification sur les propos du représentant de la DGAFP qui ne figuraient pas dans le compte-rendu du CT et qui portaient sur l'annonce de travaux de la DGAFP relatif à la suppression des catégories dans le cadre d'une fonction publique de métier. Le représentant de la DGAFP a confirmé ses propos en indiquant toutefois qu'il fallait parler de fonction publique de métier « au singulier » !!!

La CGT a fait part de son désaccord et de l'enjeu que représente la fonction publique de carrière pour faire prévaloir l'intérêt général et assurer des garanties au personnel.

2- Qualité de vie au travail dans les DDI projet de feuille de route

Intervention de la CGT pour la mise en place rapide d'un dispositif « Hygiène-Sécurité-Conditions de Travail » dans les DDI

Le comité technique central des DDI intervient dans un contexte de plus en plus préoccupant. (Voir déclaration complète de la CGT en annexe)

Un contexte caractérisé par une crise aux multiples dimensions qui ne cesse de se généraliser et de s'amplifier.

L'accélération et l'accentuation des politiques d'austérité frappent toutes les dimensions de l'action publique : celles de l'Etat et de ses opérateurs, celles des collectivités territoriales, mais aussi celles de la Sécurité sociale et plus largement encore de la protection sociale.

La réforme territoriale de l'action publique initiée par les pouvoirs publics est constitutive d'une véritable machine de guerre contre les politiques publiques et les services publics territoriaux, ceux de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'UGFF-CGT a pris acte de l'inscription des enjeux posés par la réforme territoriale à l'ordre du jour du Comité Technique Central des DDI du 30 septembre prochain. Toutefois, la CGT ne peut que constater et dénoncer l'absence de discussions en amont de décisions qui semblent d'ores et déjà prises. (Cf. les décisions des conseils des ministres des 2 juillet et 10 septembre derniers). Le Gouvernement confirme non seulement sa volonté d'organiser une purge budgétaire sans précédent mais aussi de procéder à toute une série d'abandons ou/et de transferts de missions publiques, de réviser la charte de la déconcentration, de donner toujours plus de pouvoirs aux préfets de région dans la conduite des politiques publiques dans les territoires mais aussi s'agissant des modalités de gestion des personnels.

L'UGFF-CGT rappelle quelques points clés de ses interventions au sujet des conditions de travail des personnels des DDI.

Les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans les DDI au point de créer une véritable souffrance au travail des personnels.

Dans ce contexte plus que préoccupant, l'UGFF-CGT a rappelé:

- sa disponibilité pour conclure un accord majoritaire visant à créer les conditions d'une amélioration significative des conditions de travail, dans toutes leurs dimensions, y compris, mais pas seulement, s'agissant des risques psychosociaux.

Pour l'UGFF-CGT, les décisions à prendre concernant les conditions de travail doivent s'articuler avec une réhabilitation et une amélioration des missions de service public comme de leurs conditions de mise en œuvre. Les moyens nécessaires doivent être dévolus : emplois, rémunérations, reconnaissance des qualifications, modalités d'évaluation des personnels, droits et garanties collectives. La perte de sens du travail est un facteur important de développement des Risques psychosociaux.

- qu'elle était favorable à une méthode de travail consistant à :

1) élaborer, de manière contradictoire, un état des lieux au sujet des conditions de travail des personnels 2) recourir à une ou plusieurs expertises « externes » 3) conclure un accord identifiant et définissant les contenus d'un plan d'action national qui ferait l'objet de déclinaisons concrètes dans les territoires.

L'UGFF-CGT rappelle :

1. qu'elle est favorable au recours à une ou plusieurs expertises « externes » financées par l'administration. L'UGFF-CGT réitère sa demande de recours à des experts indépendants apportant leurs savoir-faire et leurs expériences au sujet des conditions de travail.

2. qu'il faut faire beaucoup plus et mieux sur les modalités d'association et les pouvoirs d'intervention des organisations syndicales, (au moyen notamment des CHSCT déconcentrés), comme des agents dans l'élaboration du diagnostic, des préconisations et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

L'UGFF-CGT a demandé que Comité Technique Central des DDI réaffirme les modalités du droit à la formation des représentantes et représentants syndicaux mandatés dans les CHSCT des DDI, par l'organisme de formation agréé de leur choix.

3. Les conditions de travail, y compris la prévention des risques psychosociaux, des personnels des DDI, relèvent d'une double responsabilité, dans ses dimensions pécuniaires, juridiques et pénales, du Secrétariat Général du Gouvernement et des ministères concernés. Il est impératif d'organiser une articulation réelle et efficace, sans porter atteinte aux prérogatives et aux champs de compétence des CHSCT ministériels, entre ces derniers et le Comité Technique Central des DDI.

La CGT s'est assurée de la participation de Christophe GODARD, responsable pour la fonction publique CGT, au sens de ses trois versants, des questions relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail, aux conditions de travail, à ce CT Central, en tant qu'expert.

Au-delà des conséquences individuelles qu'il conviendra d'aborder spécifiquement, l'UGFF-CGT a rappelé au SGG ses deux interpellations écrites adressées des 12 août et 12 septembre restées sans réponse.

La CGT a insisté sur l'impact du comportement de certaines équipes de direction, les modalités inacceptables de « gestion » au mépris des garanties et des droits individuels et collectifs des agents des DDI, la gravité des effets produits par la dégradation sans précédent des conditions de travail.

La CGT a demandé au Secrétariat Général du Gouvernement un rappel sur le nécessaire respect dans les DDI des droits des personnels et a jugé qu'il avait un devoir d'intervention pour rétablir ceux qui sont bafoués de manière inacceptable.

Suite à nos différentes interventions, lettre ouverte au Secrétaire Général du Gouvernement de mars 2014, demandes réitérées d'un accord cadre, la CGT obtient enfin le principe d'une feuille de route qui doit être finalisée en novembre après une ou plusieurs réunions de travail au cours du mois d'octobre. La CGT a été la seule organisation à peser dans ce sens afin de doter les personnels dans les DDI d'outils permettant d'intervenir efficacement dans ces domaines.

D'ores et déjà, la CGT a présenté ses amendements relatifs aux contenus de la feuille de route qu'elle officialisera dans un courrier au Secrétaire Général du Gouvernement.

2- Un bilan social 2013 reflet des politiques de suppressions d'emploi...

La CGT s'est félicitée du travail réalisé par la DSAF notamment sur le fait que le taux de réponse des DDI est passé de 48 à 92% entre 2012 et 2013. Le bilan social sera décliné pour chaque DDI, également au niveau régional et par type de DDI. Il constitue un outil de travail important pour les organisations syndicales. Pour autant le bilan social est bien loin de donner à voir la réalité du terrain, notamment en ce qui concerne les aspects liés à la dégradation des conditions de travail (suicide, tentatives de suicide, arrêts de travail etc.).

Le bilan social 2013 met en évidence une nouvelle fois l'ampleur des réductions d'emplois dans les DDI avec des effectifs physiques qui ont chuté de 7% entre 2012 et 2013. Les ministères ne disposent plus aujourd'hui des personnels nécessaires pour mettre en œuvre l'intégralité des missions, ce qui génère une forte dégradation des conditions de travail. Nous mettons en exergue l'importance des suppressions d'emplois au sein des ministères de l'Ecologie et de l'agriculture, qui représentent 76% des effectifs des DDI.

La CGT a dénoncé les abandons de missions sans aucune évaluation d'impact sur le plan économique et sur le développement local.

En matière de droit des sols, les agents sont sans solution réelle pour leur réaffectation au 1er juillet 2015 ! L'arrêt des conduites d'opérations pour le compte de l'Etat, programmé pour 2014, va entraîner une perte de compétence dommageable pour la collectivité publique rendue dépendante des grandes firmes privées.

La faiblesse des recrutements, en particulier par concours, accélèrent le vieillissement des personnels. 4200 personnes, soit 13% des agents, ont plus de 60 ans.

Le même phénomène s'applique au personnel de direction, quasiment la moitié des directeurs à plus de 55 ans.

Tous les ingrédients sont réunis pour accélérer les mouvements de suppressions d'effectifs et de liquidation des missions de l'Etat qui se poursuivent aujourd'hui malgré les engagements présidentiels d'en finir avec la RGPP.

La CGT dénonce cette situation. Notre pays a besoin d'une administration de l'Etat dans les territoires pour assurer les missions relevant de son ressort, assurer l'égalité des droits, mettre en œuvre les différentes missions de contrôle, notamment en ce qui concerne les fraudes.

La CGT demande que la réalité des conditions d'exercice de l'activité professionnelle des agents des DDI soit respectée et reconnue :

- insignifiance de la formation : 2,6 jours par an ! Le bilan social est muet. Rien n'est dit sur l'évaluation des besoins de formation. Des commissions locales de formation dans chaque DDI devaient être mises en place. Ou en sommes-nous aujourd'hui ?

- où sont les plans de formation et la reconnaissance des qualifications ? Dans les SIDSIC, près de la moitié des personnels relève de la catégorie C !

- quelle politique de prévention ? Quid du tiers temps des médecins de prévention ? La capacité d'initiative des agents est de plus en plus réduite, voire niée. Il n'est jamais tenu compte de l'écart entre le travail prescrit et l'intégralité des missions devant être mises en œuvre. Les agents doivent être entendus par les hiérarchies. Aujourd'hui lorsqu'on restructure un service, qui se préoccupe du devenir des personnels ? C'est insupportable. Aucune étude d'impact n'est jamais réalisée.

- aucune donnée concernant le temps de travail. Un suivi du dispositif, permettant de veiller à sa bonne application dans les services (choix effectif des différents cycles possibles, respect des garanties minimales notamment pour les personnels soumis au forfait) avait été prévu. Qu'en est-il ?

- action sociale, aucune mesure d'amélioration, et nous ne parlons pas ici d'harmonisation, n'a été prise depuis 2010 malgré les promesses alors que les besoins sont criants (restauration, politique familiale, logement, loisirs et culture).

En conclusion, ce bilan social montre la situation gravissime dans lesquelles se trouvent les DDI. Il montre également ce qu'il en est des personnels, y compris des personnels de direction, qui voient, malgré leur investissement personnel, le service public se dégrader et parfois disparaître et s'interrogent sur le devenir même de leur poste de travail.

La CGT appelle à agir contre ces orientations et à œuvrer à la reconquête du service public.

3- Suivi des situations signalées en DDI

Il s'agit du traitement des faits touchant aux conditions de travail, à l'hygiène et la sécurité, qui ne trouvent pas de solution locale et sont portés à la connaissance du niveau national. La CGT demande depuis des mois la désignation d'un interlocuteur identifié.

Le Secrétaire Général du Gouvernement donne enfin suite à cette demande. Un référent au sein de la DSAF a été désigné chargé d'identifier les problèmes, de prendre contact avec les différents acteurs concernés, ministères notamment.

Qu'on le dénomme Accord cadre ou feuille de route, pour la CGT, l'urgence est aujourd'hui d'intervenir réellement sur ce qui met les agents en situation d'insécurité au travail, de souffrance pouvant conduire à des suicides, dont celui d'un chef de service au printemps dernier.

L'urgence aujourd'hui est non seulement d'intervenir sur les situations individuelles des agents, mais également sur les méthodes de management de certains responsables qui privent les personnels de stabilité et de sérénité professionnelle et les privent de mettre leur intelligence, leurs savoir-faire au service de l'exercice des missions publiques.

L'urgence aujourd'hui, c'est que cessent les renvois de responsabilités aux et entre les ministères dont relèvent les agents et les services du Premier ministre auxquels sont rattachés les directeurs et directeurs adjoints des DDI.

Ce « vide » favorise l'émergence de comportements inacceptables de quelques responsables « tout puissant » vis-à-vis des personnels et des situations de souffrance collective.

Pour exemple, ce sont bien des dysfonctionnements en matière de management et d'organisation qui ont conduit la CGT à citer (sans caractère d'exhaustivité) le vécu d'une DDCSPP où les représentants du personnel ont refusé de siéger en CHSCT alors qu'un collègue s'est suicidé, d'une DDCS où ont été constatés des comportements sexistes et d'une DDPP où les agents ont signé une motion dénonçant les pratiques managériales délétères qui pourraient conduire un ou deux agents à des gestes irréversibles !!!

La CGT attend une réponse concrète du Secrétaire Général du Gouvernement à sa demande de mise en place d'une commission d'enquête émanation du CT des DDI sur ce qui s'est passé à la DDCSPP 89 qui a conduit notre collègue au suicide.

La CGT regrette que le Secrétaire Général du Gouvernement n'ait pas permis aux experts désignés par la CGT de s'exprimer en séance sur les difficultés rencontrées à la DDCS 22 et à la DDPP 75. Toutefois, les interventions prévues par nos experts seront adressées par écrit au Secrétaire Général du Gouvernement et annexées au procès-verbal dudit comité technique central.

Le Secrétaire Général du Gouvernement s'est engagé à apporter une réponse circonstanciée aux courriers qui lui ont été adressés.

Il y a urgence ! La CGT exige la mise en place d'un dispositif hygiène sécurité conditions de travail!

A noter :

Le prochain CT central des DDI est fixé au 30 septembre 2014 avec à l'ordre du jour la réforme territoriale.

